

## Lancement du projet national de Carte d'Invalidité européenne

Aujourd'hui, 6 juillet 2016 à 10 heures, le projet «Carte d'Invalidité européenne» a été présenté à la salle de presse du Ministère du Travail et des Politiques Sociales.

Le projet, qui découle de la Stratégie de l'Union européenne 2010-2020 en matière d'invalidité, vise à introduire une carte qui permette aux personnes handicapées d'accéder à une série de services gratuits ou à faible coût dans le domaine des transports, de la culture et des loisirs sur le territoire national, dans le cadre d'un régime de réciprocité avec les autres Pays de l'UE, en vue de garantir la pleine intégration des personnes porteuses de handicap dans la vie sociale et culturelle des communautés. 8 pays de l'UE participent au projet : Belgique, Chypre, Estonie, Finlande, Malte, Slovaquie, Roumanie et, bien sûr, Italie.

*«L'engagement de l'Italie à l'égard du projet de la Carte d'Invalidité repose sur la nécessité de travailler de plus en plus résolument sur la question de la pleine intégration des personnes handicapées dans notre société», a déclaré Franca Biondelli, sous-secrétaire d'État chargée des politiques sociales, qui a pris part à la réunion. «Nous avons l'intention d'apporter notre contribution avec les autres Pays participant au projet – a poursuivi la sous-secrétaire d'État – parce que la jouissance des droits rappelés par la Convention des Nations Unies relative aux personnes handicapées commence aussi à partir des nombreux aspects de la vie quotidienne tels que les déplacements et les voyages, ou encore l'accès à un musée, au cinéma ou au stade».*

La FISH (Federazione Italiana per le Superamento del Handicap), en partenariat avec la FAND (Fédération des Associations Nationales des Handicapés) est responsable de la mise en œuvre du projet, avec le Ministère du Travail comme sponsor de l'initiative en tant qu'Autorité nationale concernée en matière de handicap. Les deux fédérations sont membres de l'Observatoire national sur la condition des personnes porteuses de handicap, présidé par le Ministère du Travail et des Politiques Sociales.

*«Nous croyons que travailler en synergie avec les autres Pays de l'UE qui ont voulu participer au projet est un élément de fierté pour l'Italie – a déclaré Vincenzo Falabella, Président de la FISH – et représente un facteur important pour contribuer au défi culturel que nous avons devant nous. Comme nous le rappelle la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, tous les obstacles, de quelque nature qu'ils soient, qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement à la vie des communautés doivent être supprimés, et le projet de la Commission européenne est un autre levier fondamental qui nous permettra d'atteindre cet objectif».*

*«Tout doit être mis en œuvre pour que les personnes handicapées aient les mêmes chances et opportunités que tous les autres citoyens dans tous les aspects de leur vie – a déclaré Roberto Romeo, vice-président de la FAND – y compris le plein accès aux transports, à la culture et aux loisirs, en vue d'une pleine intégration et participation. Comme toujours, le monde des associations représentatives des personnes handicapées est prêt à mettre à la disposition des différents acteurs publics et privés, ministères et réalités entrepreneuriales, leur propre expérience pour atteindre ce que nous croyons être des objectifs de civilisation et de modernité».*

6 juillet 2016